

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf et le dix huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, LIVET, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mme BARRAS, MM. DAUREIL, PRAYEZ, Mme ANNEET

Absents représentés : M. GUFFROY par M. GUESNIER,
M. DEHAIS par Mme PELLARIN
Mme CLEDIC par Mme ANNEET

M. PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers représentés : 3
Date de la convocation : 01.09.09
Date de l'affichage : 02.09.09

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

• DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur VENDERBURE donne lecture au conseil du rapport suivant :

Considérant les travaux ainsi que l'acquisition de matériel réalisés et restant à réaliser dans les écoles et sur les bâtiments administratifs, nous vous proposons de procéder aux modifications budgétaires ci-après :

DEPENSES :

➤ Opération 30 - Bâtiments scolaires

Article 21312 – travaux 10 000 €

Article 2183 - matériel informatique et de bureau 10 000 €

➤ Opération 100 – Bâtiments administratifs

Article 21318 – travaux 20 000 €

RECETTES :

➤ Opération 110 – Aménagement de la RD 932

Article 2158 – travaux de voirie - 40 000 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **RECETTES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Madame BARRAS donne lecture au conseil municipal du rapport suivant :

Dans le cadre de l'aide au pouvoir d'achat, l'Etat finance 200 € de tickets chèque emploi service universel aux particuliers ayant de faibles ressources.

Ces chèques emploi service peuvent être destinés à une garderie périscolaire (accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire limité aux heures précédentes ou suivantes aux heures de classe).

En conséquence, nous vous proposons d'accepter ces chèques comme moyen de recouvrement, et à ce titre, une affiliation de la commune au centre de remboursement du CESU sera nécessaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **R.D. 932 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La route départementale n° 932 appelée rue de la République dans la traversée de Clairoix a fait l'objet d'une étude d'aménagement qui a été confiée à l'Agglomération de la région de Compiègne. Cette route compte trois kilomètres de long entre Margny-les-Compiègne et Janville cependant seule la partie comprise entre le pont sur l'Aronde et Janville sera traitée.

Le projet établi, qui a retenu l'accord du conseil municipal, représente un coût total de 1 822 189 € HT.

Aussi, devant l'importance des travaux à réaliser, le budget de la commune ne pourra pas financer seul cette réalisation, nous vous proposons donc de solliciter une subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement Territorial par l'intermédiaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

A cet effet, le projet a été réparti en trois tranches

- ✓ 2010 - 1^{ère} tranche - 723 437,75 € HT (1^{er} trimestre)
- ✓ 2010 - 2^{ème} tranche - 575 636,80 € HT
- ✓ 2011 - 3^{ème} tranche - 523 114,45 € HT

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que cela fait 5 ans que l'on travaille sur ces travaux qui représentent 2 km de long. Un bureau d'études missionné par l'ARC a étudié ce dossier, ensuite, l'Agglomération l'a repris avec le service partagé. Je profite des journalistes qui sont dans la salle pour essayer d'intervenir auprès du Conseil Régional car on comptait sur la subvention du FRAPP, or, j'ai appris que ce genre de travaux ne serait plus subventionné par le FRAPP, l'ARC essaie d'obtenir une subvention du CRA (toujours par le conseil régional). Sur ce tronçon de la RD 932, de nouvelles contraintes sont apparues car ERDF doit augmenter la capacité des usines de Thourotte et le poste de Clairoix alimente Venette/Compiègne/Thourotte/Ribecourt, on essaie de coordonner les travaux.

Le budget de l'aménagement de la RD 932 sur cette partie est important car il s'élève à 1 800 000 € mais cela doit apporter la sécurité qui est la première préoccupation des gens dans le cadre des réunions publiques.

Les communes ne peuvent plus engager des projets d'une année sur l'autre, il faut prévoir de tels projets 3 ans auparavant. S'il n'y a pas d'aide, pas de travaux.

- **PERSONNEL**

Madame PELLARIN donne lecture au conseil du rapport suivant :

- ✓ **Taux de promotion pour les avancements de grade**

La loi du 19 février 2007 a modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 en instaurant de nouvelles règles d'avancement de grade. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier de cet avancement.

Le taux d'avancement est fixé par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

Ce dernier ayant donné un avis favorable en date du 20 août 2009, nous vous proposons d'appliquer un taux de promotion de 100 % pour tous les grades.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Création de postes :

Madame PELLARIN donne lecture au conseil du rapport suivant :

A compter du 1^{er} octobre 2009, nous vous proposons de créer les postes suivants :

- **un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 25h30 à l'école maternelle**

Madame Thérèse QUILLET a émis le souhait de ne plus accompagner le transport scolaire, aussi, il est nécessaire de réduire le temps de travail et nous vous soumettons de créer un poste à 25h30 à compter du 1^{er} octobre 2009. Celui-ci correspondra à une rémunération de 73 %.

- **Un poste d'Attaché principal**
- **Un poste de Garde Champêtre Chef**
- **Un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe**

Madame GRIOT, ayant réussi l'examen d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, est inscrite sur la liste d'aptitude, en conséquence, nous vous proposons de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe pour pouvoir la nommer.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Contrats :

Madame PELLARIN donne lecture au conseil du rapport suivant :

- ✓ **Taux horaire du contrat d'avenir**

Monsieur Gilles DUBOIS, embauché dans le cadre d'un contrat d'avenir, ne peut être rémunéré en indemnité d'astreinte, aussi, nous vous proposons d'augmenter son taux horaire de 9,56 € à

10,29 €.

- ✓ **Agents administratifs de l'Agence Postale Communale**

- *Augmentation du nombre d'heures avec la cantine*

Par délibération du 17 décembre 2008, le conseil municipal a décidé la création de deux postes contractuels à temps incomplet d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe pour permettre à l'Agence Postale Communale d'être ouverte environ une trentaine d'heures.

Depuis le 14 septembre, les agents de l'Agence Postale Communale ont repris la gestion de la cantine avec deux plages d'accueil pour les parents en-dehors des heures d'ouverture de la poste afin de bien distinguer les deux services.

Ces deux créneaux, le mercredi de 14h à 15h et le vendredi de 17h30 à 19h, entraînent nécessairement une augmentation du temps de travail des agents que nous vous proposons de passer à 18 heures par semaine.

- *Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi*

Madame Hélène JUSTICE a été embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de six mois. Celui-ci étant arrivé à son terme a été renouvelé pour une nouvelle échéance de six mois.

✓ **Renouvellement du poste d'intervenant en informatique**

Par délibération du 8 juin 2006, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'intervenant en informatique aux écoles. Aussi nous vous proposons de le renouveler pour une durée de 13 heures par semaine à compter du 28 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le poste a été proposé à Madame Virginie BELALI qui est déjà sur un contrat à l'agence postale, Monsieur GUESNIER la présente aux enseignants le vendredi 23 septembre.

• **TRAVAUX :**

✓ **Eglise : lancement de l'appel d'offres**

Au nom de la commission de travaux, Madame Martine ANNEET donne lecture au conseil du rapport suivant :

La dernière tranche des travaux de l'église a fait l'objet d'un permis de construire en date du 16 juillet 2009, qui comprend la consolidation du beffroi, la restauration intérieure du chœur et des transepts.

La consolidation du beffroi a été réalisée au début de cette année, et nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer l'appel d'offres concernant la restauration intérieure pour une procédure adaptée,
- à signer les marchés et documents relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

✓ **Rue Saint-Simon et du Marais – 2^{ème} tranche**

Au nom de la commission des travaux, Monsieur Philippe ALGIER donne lecture au conseil du rapport suivant :

A la suite de l'appel d'offres lancé pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de l'aménagement de voirie de la 2^{ème} partie des rues Saint-Simon et du Marais, les plis ont été ouverts dans le cadre d'une procédure adaptée et ont donné les résultats suivants :

- Lot n° 1 Enfouissement des réseaux

Entreprise INEO RESEAUX

pour 189 367.30 € HT

- Lot n° 2 Voirie – une négociation a été engagée entre les deux meilleures offres :

EUROVIA - 178 331,46 € HT et PIVETTA - 180 734,50 € HT.

L'entreprise retenue est la Société PIVETTA pour un montant HT de 177 564,50 € HT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire signale que cette tranche de travaux n'est toujours pas subventionnée, cependant, il a rendu visite avec Monsieur VENDERBURE à Monsieur VANTOMME qui nous a assuré de son soutien et accordé une dérogation pour lancer les travaux avant l'obtention de la subvention.

Il faut ajouter qu'en 2011 il est prévu un championnat d'Europe de Bicross, il est donc important que les travaux soient exécutés avant cette date.

✓ **Trottoirs rue de Roye**

Au nom de la commission de travaux, Monsieur Emeric PERRIN donne lecture au conseil du rapport suivant :

Le Conseil Général doit procéder prochainement à la réfection du tapis d'enrobé de la rue de Roye (RD 142), aussi, votre commission des travaux vous propose de réaliser auparavant la restauration des trottoirs et le traitement du chemin reliant les 3 maisons sises au 21, 21A, 23 de cette voie.

Trois devis ont été établis :

<i>ENTREPRISES</i>	<i>TROTTOIRS</i>	<i>CHEMIN</i>
Société EUROVIA	25 065,83 € HT	9 506,58 € HT
Société PIVETTA	23 604,70 € HT	7 247,50 € HT
Société COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	26 944,67 € HT	5 017,25 € HT

Aussi, la commission, ayant étudié les dossiers, demande d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande au mieux disant : la Société PIVETTA sous réserve de revoir le prix du chemin qui doit être réalisé en grave ciment au lieu de l'enrobé.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Ces travaux sont attendus depuis quelques années et à partir du moment où le Département refait la route, la commune refait les trottoirs. Monsieur ALGIER demande le respect des règles pour les handicapés. Monsieur VENDERBURE répond que c'est fait.

✓ **Aménagement d'une allée derrière la supérette et réfection du mur :**

Au nom de la commission de travaux, Monsieur Christian LAMARRE donne lecture au conseil du rapport suivant :

Le CILOVA réalise actuellement les 9 maisons pour personnes âgées dans la parcelle cédée par la Commune derrière la supérette.

Votre commission des travaux, ayant procédé à l'étude de la création d'une allée piétonne entre le lotissement et la supérette, a consulté trois entreprises :

<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT</i>
Société EUROVIA	12 794,50 € HT
Société PIVETTA	10 988,00 € HT
Société SCREG	12 978,00 € HT

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de réaliser le rejointoiement du mur longeant ce chemin et quatre entreprises ont été consultées :

<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT</i>
Société SOGEA	30 581,12 € HT
SARL LA PIERRE DE TAILLE ANDRE	24 107,60 € HT
Société PIVETTA	16 608,00 € HT
Société QUESTIAUX	16 900,00 € HT

Votre commission a émis un avis favorable pour retenir l'entreprise la mieux disante regroupant les deux opérations : la Société PIVETTA pour un montant de 27 596 € HT et vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la liaison des Tambouraines avec le centre et qu'il y aura lieu d'installer des bancs pour apporter un endroit de détente à l'ombre.

Il y a deux sociétés qui se tiennent cependant la société Questiaux a réalisé le mur de l'église.

Il faudra par ailleurs rediscuter pour savoir si le passage reste ouvert à tous.

✓ **Avenant aux travaux de la rue de la Bouloire**

Au nom de Monsieur Jean-Claude Prayez donne lecture au conseil du rapport suivant :

Les travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Bouloire sont en cours de réalisation et il est apparu nécessaire de traiter l'impasse alors que ce n'était pas prévu au marché d'origine, nous vous proposons donc de passer un avenant avec l'entreprise EUROVIA pour un montant maximum de 3 000 €.

Le montant du marché initial s'élevait à 69 805,91 € HT, ce qui le porterait à 72 805,91 € HT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur VENDERBURE informe que la première partie des travaux sera mise en éclairage lundi, les enrobés seront faits la semaine prochaine et ensuite la pose des candélabres interviendra. Monsieur le Maire espère une fin des travaux rapide.

✓ **Parcours historique**

Au nom de la commission de travaux, Monsieur Rémi DUVERT donne lecture au conseil du rapport suivant :

Afin de valoriser les édifices et les sites historiques de la commune, la commission environnement a souhaité créer une promenade de découverte de Clairoix.

Ainsi, un parcours historique composé d'une douzaine de stations comprenant un poteau avec un panneau ayant pour objet de présenter succinctement un bâtiment ou un site ayant un intérêt historique pourrait être mis en place.

Un cahier des charges a été établi et plusieurs entreprises ont été consultées.

Deux sociétés ont répondu :

- la société KALCO pour un montant de 5 769,00 € HT hors pose

- la société EMPREINTE pour un montant de 9 120,50 € HT hors pose

Votre commission vous propose de retenir la société KALCO pour un montant de 5 769 € HT et de prévoir une consultation pour la pose de ce matériel.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que parallèlement les riverains ont été consultés et une personne ne souhaite pas avoir de panneau de ce type.

➤ **Projet vignes**

Au nom de la commission de travaux, Monsieur Fabrice LUIRARD donne lecture au conseil du rapport suivant :

Autrefois, les coteaux du Mont Ganelon étaient jalonnés de vignobles, malheureusement les parcelles ont été peu à peu abandonnées et aujourd'hui la vigne a disparu de notre paysage.

Aussi, votre commission environnement aidée par l'association «les crinquineurs » a souhaité faire renaître cette tradition en procédant à la réimplantation de vignes dans deux parcelles situées rue d'Oradour et appartenant à la commune.

Le terrain a fait l'objet d'un bornage et d'un nettoyage, cependant, il est nécessaire de le dessoucher et de le niveler.

Deux entreprises ont été consultées pour ces travaux :

- La Compiénoise de Travaux pour 3 133,76 € TTC

- Loca Service pour 4 066,40 € TTC

La commission a retenu la Société Compiénoise de travaux pour un montant de 3 133,76 € TTC. Il sera par ailleurs nécessaire de procéder à l'analyse du sol dont le coût est estimé à 225 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **Projet vignes – œnologie -**

Monsieur le Maire ajoute que la commission souhaite faire appel à un œnologue afin de réaliser une étude sur la création et l'évolution de cette vigne et de faire appel à lui pour son développement sur les années à venir. Il vous demande donc de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Fabrice LUIRARD informe que les travaux ont commencé lundi cependant ils reviennent pour enlever les pierres et dimanche dernier nous sommes allés visiter le chai d'Argenteuil.

• **ENVIRONNEMENT RUE DE BIENVILLE**

Au nom de la commission de travaux, Madame Martine ANNEET donne lecture au conseil du rapport suivant :

Dans le cadre d'un aménagement de sécurité et paysager de la rue de Bienville, la commission environnement envisage le passage d'un géomètre afin de délimiter le secteur public et le secteur privé.

Aussi nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès de plusieurs Géomètres et à passer la commande avec le mieux disant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise qu'il est important d'assurer la sécurité de cette voie, il faut rester vigilant il risque d'y avoir plus de passages du fait de la rocade.

- **DEMANDE DE DEROGATION AU CONSEIL REGIONAL POUR LE PARCOURS HISTORIQUE ET L'IMPLANTATION DE LA VIGNE**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au conseil du rapport suivant :

Le Conseil municipal a présenté une demande de subvention par l'intermédiaire du Pays Compiégnois au Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie pour le parcours historique et l'implantation de vignes.

La commission environnement souhaite procéder au démarrage de ces travaux rapidement, aussi, nous vous proposons de solliciter une dérogation auprès du Conseil Régional de Picardie pour démarrer les travaux avant l'obtention de la subvention.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **TRANSPORTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES – EXTRASCOLAIRES – PERISCOLAIRES et ANIMATIONS MUNICIPALES –**

Monsieur Bruno LIVET donne lecture au conseil du rapport suivant :

Par délibération du 31 mars 2009, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour participer à un groupement de commandes concernant les transports liés à des activités scolaires, extrascolaires, périscolaires et animations municipales dans le but de réaliser une consultation conjointe.

Un appel d'offres a été lancé et les propositions sont actuellement à l'étude par le service des marchés de l'Agglomération de la région de Compiègne dans le cadre du service partagé.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises désignées par la Commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire signale que c'est une grosse opération menée avec les autres communes sauf Compiègne lundi prochain la commission d'appel d'offres se réunira pour déterminer les entreprises à retenir.

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION FAÇADE**

Madame Dominique JAROT donne lecture au conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2006, le conseil municipal a décidé de participer à l'action « opération façades » qui consiste en une subvention de 30 % du montant des travaux avec un maximum de 2 000 € par logement. Le nombre total des opérations financées ne pourra excéder 7 jusqu'en 2010.

Le Centre d'Amélioration de l'Habitat a été chargé par l'Agglomération de la région de Compiègne de présenter les demandes de subventions dans le cadre de l'opération « façades » :

- ✓ M. et Mme CALLAIS demeurant 15 rue Saint-Simon sollicitent une subvention de 2 000 € pour procéder au ravalement de leur logement dont le coût s'élève à 9 143,69 € TTC.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable à cette demande, de participer financièrement à ces aides, de prévoir la dépense à l'article 6574 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **ANIMATION**

Au nom de la commission animations, Madame Martine ANNEET donne lecture au conseil du rapport suivant :

➤ **TARIF SOIREE BORELLY**

Le 17 octobre prochain, un concert de Jean-Claude BORELLI aura lieu dans l'église de Clairoux et votre commission animation vous propose d'appliquer le tarif de 12 € par personne

➤ **TARIF FETE DU HARENG**

Le 15 novembre prochain, votre commission organise un voyage à DIEPPE pour la fête du hareng, aussi, nous vous proposons d'appliquer le tarif de 8 € par personne.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ **NOMS DES ECOLES :**

Monsieur GUESNIER informe des noms qui ont été retenus pour les écoles :

- Ecole élémentaire : ECOLE DU MONT GANELON
- Ecole maternelle : ECOLE DE L'ARONDE

Il convient de faire réaliser des tableaux.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Prochaines manifestations

- Marché des fruits et légumes
- Journée du patrimoine
- Journée de la pêche des Pompiers à Thiescourt
- Opération brioche les 8 9 10 et 11 octobre 2009.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45